



Est-ce qu'un jour pourrait être refusé aux fumeurs le remboursement des soins pour les maladie directement liées à leur tabagisme ?

Rubrique : questions-réponses - Date : Lundi 16 mars 2009

Est-ce qu'il serait concevable et constitutionnel qu'un jour on refuse aux fumeurs le remboursement des soins pour les maladie directement liées à leur tabagisme ? (cancer du poumon, bronchites chroniques...).

Les fumeurs seraient ainsi obligés de réfléchir à leurs actes et aux conséquences financières qu'ils engendrent, sans compter sur la société pour payer pour ceux qui refusent d'écouter les messages sanitaires...

Réponse :

Il n'est pas dans les habitudes françaises de conditionner l'accès aux soins à des considérations faisant référence à la responsabilité individuelle, tant pour des faits d'auto-mutilation que pour les coûts anormalement excessifs occasionnés à la société.

Il existe cependant des exemples de facturation de ces coûts aux individus, notamment dans le cadre du secours en montagne. Toutefois, s'agissant d'un état de dépendance qui pendant longtemps a été, et est toujours plus ou moins, favorisé par l'État, ce dernier risquerait fort de voir sa responsabilité mise en cause.